**WE.CONNECT**

# Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

**(Assemblée générale mixte du 6 juin 2018 - résolution n°8)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

**ISH Audit Conseil**
198 avenue Victor Hugo
75116 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée générale mixte du 6 juin 2018 - résolution n°8)**

**Groupe We.CONNECT**
3, avenue Hoche
75008 Paris

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mai 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

ISH Audit Conseil

Jonathan Cabessa